Corrigé du contrôle d’histoire seconde : La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines à télécharger en PDF

Corrigé du contrôle – Seconde

Questions

1. Partie 1 – Question 1. Définis les mots « cité » et « citoyen ». Précise en quoi la citoyenneté athénienne et la citoyenneté romaine de 212 sont différentes. **(3 pts)**
2. Partie 1 – Question 2. Donne la date ou la période de chacun de ces repères : réformes de Clisthène ; guerre du Péloponnèse ; bataille d'Actium ; édit de Caracalla. **(2 pts)**
3. Partie 2 – Question 3 (document 1). Présente le document puis relève trois idées de Périclès sur la démocratie. **(3 pts)**
4. Partie 2 – Question 4 (document 5). Relève les institutions tirées au sort et celle qui est élue ; explique pourquoi ce choix protège l'égalité. **(3 pts)**
5. Partie 2 – Question 5 (documents 2 et 4). Montre qu'Auguste est à la fois général, pacificateur et maître du pouvoir ; justifie en citant les deux documents. **(3 pts)**
6. Partie 2 – Question 6 (document 3). Nomme les villes 1, 3, 5 et 7 et explique pourquoi la Méditerranée peut être appelée *Mare nostrum*. **(2 pts)**
7. Partie 3 – Question 7 (réponse à une question problématisée). En quoi la démocratie athénienne sous Périclès et l'Empire d'Auguste sont-ils deux manières différentes d'organiser la citoyenneté et le pouvoir ? Réponds en un développement construit d'une vingtaine de lignes, en t'appuyant sur les documents et sur tes connaissances. **(4 pts)**

Partie 1 – Connaissances et repères (5 points)

Question 1 (3 points)

Une *cité* (*polis*) est une communauté politique grecque indépendante, formée d'une ville et de son territoire, avec ses lois et ses magistrats (1 point). Un *citoyen* est un membre de plein droit de cette communauté, qui possède des droits et des devoirs (1 point). À Athènes, la citoyenneté est un privilège héréditaire. Seuls les hommes adultes nés de parents athéniens l'ont et participent directement aux décisions. L'édit de Caracalla (212) donne au contraire la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire, mais elle n'offre plus de véritable pouvoir politique sous l'autorité de l'empereur (1 point).

Question 2 (2 points, 0,5 par repère)

Clisthène : 508-507 av. J.-C. ; guerre du Péloponnèse : 431-404 av. J.-C. ; Actium : 31 av. J.-C. ; édit de Caracalla : 212.

Partie 2 – Étude de documents (11 points)

Question 3 (3 points)

Présentation (1 point). Le document est un extrait de *La Guerre du Péloponnèse*, de Thucydide,

qui rapporte le discours de Périclès en l'honneur des morts de la première année de guerre, hiver 431-430 av. J.-C. Idées (2 points) : le pouvoir appartient au grand nombre (démocratie). Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Le mérite compte plus que la naissance. La pauvreté n'exclut pas de la vie publique (trois idées attendues).

Question 4 (3 points)

On tire au sort les membres de la Boulè, les jurés de l'Héliée et les archontes (1 point). On élit les stratèges (1 point). Le tirage au sort suppose que tout citoyen peut exercer le pouvoir et empêche qu'une personne ou un groupe s'installe durablement. C'est une garantie d'égalité. Les stratèges, qui commandent l'armée et la flotte, exigent des compétences particulières (1 point).

Question 5 (3 points)

Général : la statue (document 2) montre Auguste en cuirasse, le bras levé. C'est un chef qui s'adresse à ses soldats (1 point). Pacificateur : la cuirasse représente la restitution des enseignes aux Parthes, obtenue par la diplomatie. Le texte parle aussi de la fin des guerres civiles (1 point). Maître du pouvoir : dans le document 4, il reconnaît avoir eu « la maîtrise de toutes choses » et avoir dépassé tous les autres en autorité (1 point).

Question 6 (2 points)

1 Rome, 3 Nîmes, 5 Alexandrie, 7 Athènes (1 point). On appelle la Méditerranée *Mare nostrum* parce que tous ses rivages appartiennent à l'Empire romain, qui la contrôle entièrement et l'a débarrassée des pirates (1 point).

Partie 3 – Question problématisée (4 points)

Question 7 – Barème

Introduction avec problématique (1 point) ; deux parties argumentées avec des exemples précis (2 points) ; conclusion et qualité de la langue (1 point).

Rédaction modèle

À Athènes au Ve siècle av. J.-C. comme dans l'Empire romain au Ier siècle, des hommes sont citoyens, mais la citoyenneté n'y a pas le même sens. Comment la démocratie athénienne sous Périclès et l'Empire d'Auguste organisent-ils différemment le pouvoir et la citoyenneté ?

À Athènes, la citoyenneté est un privilège qui donne accès directement au pouvoir. Tous les citoyens, hommes adultes nés de parents athéniens, votent à l'Ecclésia, on tire au sort et on indemnise la plupart des charges, et nul ne peut conserver durablement le pouvoir, comme le montre l'ostracisme. Périclès lui-même n'est que le citoyen le plus écouté, que l'on élit stratège chaque année. Mais ce régime exclut les femmes, les étrangers et les esclaves. Il ne concerne qu'une minorité de 30 000 à 40 000 hommes sur plusieurs centaines de milliers d'habitants.

Dans l'Empire d'Auguste, au contraire, un seul homme concentre le pouvoir. Sous le nom de « premier citoyen », il garde l'armée, la religion et la puissance tribunitienne tout en affirmant avoir rendu la république au sénat. La citoyenneté s'y étend à des peuples toujours plus nombreux et, en 212, à tous les hommes libres. Mais elle donne surtout des droits civils

(protection de la loi) et peu de pouvoir politique. Le régime assure la paix romaine, une unité de la Méditerranée et une citoyenneté largement ouverte.

Ainsi, Athènes propose une citoyenneté étroite mais active, Rome une citoyenneté large mais passive. Nous retrouvons ces deux héritages dans nos débats sur la participation politique et sur l'intégration.